

A woman with long brown hair is looking at a laptop. The image is overlaid with various digital icons and patterns, including circles with person icons, squares, and lines. A blue circle with the text 'AVIS' is in the upper right. A white box with blue text is in the lower left. A red circular logo with 'CESER Auvergne-Rhône-Alpes' is in the lower right.

AVIS

**Avis sur « l'enseignement supérieur régional
au service de l'emploi :
plan régional des ingénieurs et des techniciens »**

MARS 2023





AVIS
sur le Plan
« Région des ingénieurs et techniciens »

Assemblée plénière du 6 mars 2023

Rapporteur de la commission 6 « Enseignement supérieur, recherche
et innovation » :
Jean CHABBAL

Résultats des votes :

122 votants

117 ont voté POUR

1 a voté CONTRE

4 se sont abstenus

28 n'ont pas pris part au vote

Numéro de l'avis : 2023-05

Sommaire

Introduction	4
Un objectif général : faire d’Auvergne-Rhône-Alpes « la région des ingénieurs et des techniciens »	5
Les trois axes d’intervention prioritaires du Plan « Région des ingénieurs et des techniciens »	7
Les observations du CESER	11
Conclusion	14
Déclarations des groupes	15

Introduction

Le CESER est saisi pour avis sur le « PLAN REGION DES INGENIEURS ET DES TECHNICIENS » qui sera présenté à l'assemblée plénière du Conseil régional des 9 et 10 mars 2023.

Ce plan avait été annoncé lors de l'élaboration du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2022-2028, dans le cadre du Plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 en faveur de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation, adopté les 29 et 30 juin 2022.¹

Il participe à une ambition régionale visant à positionner le territoire sur la scène nationale et internationale, et prévoit de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la « région des ingénieurs et des techniciens ».

Adossé au Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et innovation (SRESRI) 2022- 2028, ce plan s'articule autour de 3 axes d'intervention prioritaires, et bénéficie d'une enveloppe financière de 140 millions d'euros pour la période 2023-2028.

Il porte un objectif ambitieux : passer de 6 000 à 8 000 ingénieurs diplômés chaque année dans la région, soit un doublement de la dynamique de croissance du flux sortant de diplômés constatée depuis 2017.

L'avis du CESER reviendra tout d'abord sur les objectifs généraux du plan (1), et ses trois axes prioritaires (2), puis présentera les principales observations du CESER quant à sa mise en œuvre (3).

¹ Ce plan regroupe le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le Schéma régional d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation (SRESRI), et le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Un objectif général : faire d'Auvergne-Rhône-Alpes « la région des ingénieurs et des techniciens »

Le plan présenté par le Conseil régional s'appuie sur un double constat, partagé par le CESER.

Il souligne en premier lieu l'excellence de l'écosystème régional en matière d'enseignement supérieur, de recherche, et d'innovation, et les atouts considérables de la région sur le plan économique.

Il rappelle en particulier la force et la densité des formations d'ingénieurs, scientifiques et techniciens présentes sur le territoire, avec un réseau de 27 écoles publiques et privées, 11 instituts universitaire de technologie (IUT), ainsi que de nombreuses formations scientifiques et techniques dans les universités, grandes écoles, et lycées de la région.

Les écoles d'ingénieurs de la région représentent ainsi près de 15% des élèves ingénieurs de France, et sont particulièrement attractives au niveau national et international. Elles ont connu une augmentation de leurs effectifs d'environ 13% depuis 2017. Le plan régional prévoit de doubler cet effort sur la période 2023- 2028.

Cette offre de formation s'inscrit dans un écosystème régional particulièrement dynamique en matière de recherche scientifique et d'innovation, avec la présence d'entreprises nombreuses et à forte croissance, un niveau de qualification élevé et la présence d'acteurs majeurs de la recherche et de l'innovation. La région porte ainsi plus de 14% de la production scientifique et 22% de la production technologique française.

Cependant, les besoins en compétence de la première région industrielle de France sont importants et ne sont pas aujourd'hui entièrement satisfaits. Le rapport du Conseil régional fait état des difficultés de recrutement rencontrées dans des secteurs-clés de l'économie régionale : micro-électronique, santé, photonique, hydrogène, BTP... S'appuyant sur les données des organisations professionnelles du secteur (Syntec) et de l'Observatoire des métiers du numérique, de l'ingénierie, du conseil et de l'événement, les besoins en recrutement dans le secteur « ingénierie » sont ainsi évalués à près de 15 000 postes pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce plan vise donc à accélérer les politiques publiques de formation des ingénieurs et techniciens, afin de répondre aux objectifs régionaux en matière de réindustrialisation, relocalisation, digitalisation et décarbonation de l'industrie.

Cette stratégie se décline autour de 3 axes :

I. Augmenter rapidement le nombre de nouveaux ingénieurs et techniciens en région

1. Impulser des partenariats avec les établissements qui s'engagent à accroître significativement leur nombre de diplômés
2. Soutenir les projets public-privé de formations innovantes (initiale ou continue) qui fournissent des réponses adaptées aux entreprises

II. Renforcer le maillage des formations régionales avec les entreprises et les territoires

1. Renforcer l'ancrage territorial des formations pour répondre aux besoins des entreprises et des acteurs locaux
2. Encourager le développement de l'apprentissage et améliorer les taux d'insertion en Auvergne-Rhône-Alpes pour les jeunes diplômés

III. Attirer et conserver les talents, promouvoir les métiers techniques des industries régionales

1. Promouvoir l'excellence de l'écosystème régional et renforcer le réseau des écoles
2. Valoriser les formations scientifiques, techniques et industrielles et diversifier les viviers de recrutement

Le CESER estime que les trois axes d'intervention du « PLAN REGION DES INGENIEURS ET DES TECHNICIENS » répondent bien aux objectifs fixés.

Les trois axes d'intervention prioritaires du Plan « Région des ingénieurs et des techniciens »

Axe 1 : Augmenter rapidement le nombre de nouveaux ingénieurs et techniciens en région

Le plan « REGION DES INGENIEURS ET DES TECHNICIENS » fixe pour objectif régional de diplômer 2 000 ingénieurs de plus par an à l'horizon 2028, en soutenant le développement de l'offre de formation des écoles du territoire, toutes voies confondues : en formation initiale sous statut étudiant ou par la voie de l'apprentissage et en formation tout au long de la vie.

Il s'agit également de répondre aux besoins de cadres intermédiaires dans les TPE-PME, ETI et grands groupes, à niveau de diplôme bac +3 (Bachelors et licences professionnelles), prioritairement dans les secteurs clés qui connaissent des besoins élevés en recrutement.

La Région souhaite en particulier développer les Bachelors en sciences et technologies accrédités par la CTI², qui constituent une offre de formation professionnalisante, bien adaptée aux besoins des entreprises, notamment en alternance.

L'atteinte de cet objectif régional repose sur 2 leviers principaux :

- *Impulser des partenariats avec les établissements qui s'engagent à accroître significativement leur nombre de diplômés, dans le cadre de conventions de partenariat qui seront proposées aux écoles et universités souhaitant s'intégrer dans le plan régional et s'engageant dans une démarche d'augmentation de leurs effectifs. La Région pourra accompagner la mise en place de nouvelles formations portées par des partenaires publics ou privés par des subventions d'amorçage, notamment pour des frais d'ingénierie pédagogique et/ou d'équipement. Le rapport du Conseil régional précise cependant que les projets soutenus devront présenter « les perspectives d'un modèle économique autofinancé, le financement régional n'ayant pas vocation à se substituer aux modes de financement principaux (...) »*

Le plan régional s'appuiera également sur les possibilités de financement offertes dans le cadre des appels à projets nationaux, notamment de France 2030. Le soutien régional pourra concerner des investissements en matière bâtiminaire pour des projets à fort potentiel, dans le cadre de cofinancements mobilisés par l'établissement porteur du projet, en s'appuyant notamment sur le CPER.

² Commission des titres d'ingénieur.

- *Soutenir les projets public-privé de formations innovantes (initiale ou continue) qui fournissent des réponses adaptées aux entreprises*: la Région souhaite en particulier poursuivre son investissement pour développer une offre de formation issue de projets partenariaux associant établissements d'enseignement publics et privés, entreprises et/ou filières et acteurs de l'innovation. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du volet « projet de formation professionnelle » du Plan France 2030 régionalisé, pour un montant de 11 millions d'euros.

Cette démarche s'articule avec la stratégie régionale en matière de recherche-innovation, dans l'objectif d'améliorer la qualité des formations et d'ouvrir des débouchés régionaux aux étudiants, d'accompagner dans leurs projets d'innovation les jeunes docteurs et ingénieurs, notamment via la création de start-up ou de partenariats avec les entreprises industrielles existantes.

Axe 2 : Renforcer le maillage des formations régionales avec les entreprises et les territoires

Ce deuxième axe repose sur 2 leviers :

- *Renforcer l'ancrage territorial des formations pour répondre aux besoins des entreprises et des acteurs locaux*, tout en les maintenant au niveau des meilleurs standards internationaux. Afin de soutenir des écosystèmes d'innovation, basés sur les synergies entre entreprises et monde économique, et l'émergence de formations articulées aux besoins des territoires et bassins d'emploi, notamment industriels, la Région soutient la labellisation de campus des métiers et des qualifications (CMQ) : ils constituent des pôles d'excellence fédérant un large réseau d'acteurs, des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, des centres de recherche, des entreprises, des pôles de compétitivité. Il s'agit ainsi de développer une logique de circuit court entre le besoin de recrutement et l'offre de formation, à l'image par exemple du « Hall 32 » basé à Clermont-Ferrand, qui accueillera le CMQ « Production industrielle de demain ».

La Région souhaite également soutenir des projets d'innovation menés entre écoles d'ingénieurs et entreprises (PME et petites ETI) des territoires afin de réaliser leur projet d'innovation de court terme. Dans ce cadre, les plateformes technologiques des lycées pourront être sollicitées. La Région soutiendra également les écoles pour leur investissement dans des équipements d'innovation répondant à des besoins partagés d'entreprises.

- *Encourager le développement de l'apprentissage et améliorer les taux d'insertion en Auvergne-Rhône-Alpes pour les jeunes diplômés* : il s'agit en particulier d'encourager l'installation des jeunes diplômés en Auvergne Rhône-Alpes par différentes actions.

La Région souhaite en particulier soutenir prioritairement les projets de nouvelles formations ou d'évolution de formations existantes mises en œuvre par la voie de l'apprentissage. Cette modalité pédagogique permet en effet de faciliter une insertion des jeunes dans les entreprises du territoire les ayant formés par apprentissage. Le CESER relève avec intérêt le projet d'expérimentation d'un dispositif visant à encourager les étudiants à effectuer leur stage au sein de PME-PMI, ETI d'Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier dans les territoires rencontrant des difficultés de recrutement (zones rurales et plus globalement territoires non métropolitains). Ces aides incitatives pourraient bénéficier dans un premier temps à une centaine d'étudiants et d'entreprises par an.

Axe 3: Attirer et conserver les talents, promouvoir les métiers techniques des industries régionales

Ce troisième axe repose sur deux leviers :

- *Promouvoir l'excellence de l'écosystème régional et renforcer le réseau des écoles régionales* en s'appuyant sur un plan de communication adapté, valorisant la formation, le développement économique et la qualité de vie. Dans la continuité des actions de promotion des formations existantes, par exemple dans le domaine de l'intelligence artificielle, ce plan de communication sera développé en lien avec Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour mieux faire connaître les atouts de la région auprès des étudiants mais aussi des actifs. Ces actions de promotion et de communication s'adresseront prioritairement aux jeunes lycéens de notre territoire afin de les inciter à y poursuivre leurs études, aux étudiants des écoles et universités afin qu'ils s'insèrent professionnellement dans nos entreprises, mais aussi en direction des jeunes et actifs d'autres régions afin de les attirer en Auvergne-Rhône-Alpes. Un événement pourra être organisé à l'Hôtel de Région autour de la thématique de l'ingénierie, dans le cadre des objectifs fixés par le Plan, mais aussi pour valoriser les priorités et l'action de la Région.

Afin de renforcer l'attractivité des écoles d'ingénieurs et des formations de techniciens supérieurs, la Région facilitera l'attribution de bourses régionales aux établissements partenaires pour faciliter la mobilité internationale de leurs étudiants, et renforcera son soutien à l'offre d'accompagnement en matière d'entrepreneuriat.

- *Valoriser les formations scientifiques, techniques et industrielles et diversifier les viviers de recrutement* : la Région s'appuiera en particulier sur les Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) afin d'accompagner ses ambitions en faveur de la relocalisation de l'industrie, de l'orientation des jeunes dans les métiers qui recrutent et les métiers de demain, dans le cadre

des objectifs du Plan « REGION DES INGENIEURS ET DES TECHNICIENS ». En complément, la Région s'appuiera sur Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et le CARIF-OREF « Via compétences » pour développer des actions de promotion des métiers. Des actions sur le volet accompagnement vers l'emploi sont aussi annoncées.

La Région soutiendra enfin des actions de diversification et d'élargissement des modes de recrutement des écoles d'ingénieurs et des filières scientifiques universitaires, en particulier à destination des titulaires d'un baccalauréat technologique voire professionnel. Des actions spécifiques pourront être menées au sein des lycées et des collèges, en particulier dans les zones rurales et en direction de publics ciblés (public féminin, jeunes en situation de handicap) afin de lutter contre les phénomènes d'autocensure, sensibiliser aux métiers de l'ingénierie, et diversifier le recrutement au niveau social et académique.

Les observations du CESER

Le CESER partage les éléments de diagnostic présentés dans le rapport, en particulier la nécessité d'apporter des réponses rapides aux difficultés de recrutement d'ingénieurs et de techniciens rencontrées par les entreprises régionales. Ces tensions de recrutement affectent en particulier des secteurs-clés de l'économie régionale : industrie, entreprises high-tech du numérique...

Le CESER partage également la nécessité de mieux diffuser les importantes ressources de l'écosystème régional d'enseignement supérieur, de recherche, et d'innovation au sein du tissu des entreprises régionales : les formations d'ingénieurs et de techniciens peuvent y contribuer.

Le CESER salue donc la démarche volontariste du Conseil régional et les objectifs de ce Plan « REGION DES INGENIEURS ET TECHNICIENS », qui permettra de répondre à des besoins identifiés. L'importance du sujet aurait néanmoins mérité une concertation plus en amont avec le CESER, qui reste ouvert aux échanges avec l'exécutif régional pour enrichir ce plan et en assurer une mise en œuvre opérationnelle, répondant aux attentes des acteurs régionaux.

Le CESER tient en particulier à souligner deux points positifs :

- La prise en compte de l'ensemble des niveaux de formation, de Bac+3 à Bac+5, pour répondre aux besoins en compétences des entreprises régionales, avec un soutien réaffirmé au développement des formations en alternance ;
- L'approche territoriale du plan, qui vise à faciliter l'accès à la formation pour les jeunes et les actifs dans tous les territoires de la région, mais aussi une attention particulière portée aux besoins des entreprises éloignées des centres urbains.

S'agissant du budget alloué à ce plan (140 millions d'euros sur la période 2023-2028), le CESER constate la capacité du Conseil régional à mobiliser et valoriser des ressources financières d'origines diverses : CPER, France 2030, FEDER, SRESRI... au service d'un objectif ambitieux. Un point d'étape à deux ans paraît nécessaire et pourrait déterminer un effort budgétaire supplémentaire de la Région pour financer des nouvelles initiatives permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Le CESER tient également à faire part de plusieurs observations quant à la mise en œuvre de ce plan, qui s'appuient sur ses travaux récents³ :

- Le CESER estime que l'atteinte des objectifs annoncés, soit le doublement de l'effort réalisé par les écoles d'ingénieurs depuis 2017, doit s'appuyer sur un soutien à l'évolution de l'offre de formation existante, y compris dans les universités. Le CESER tient à rappeler que les universités de la région disposent de ressources mobilisables pour répondre aux tensions de recrutement et aux besoins en compétences de l'économie régionale : licences professionnelles, diplômes d'ingénierie, doctorat... Il convient d'amplifier les synergies entre les acteurs de l'enseignement supérieur et le monde économique, dans une logique systémique, afin d'accroître la réactivité et l'adaptabilité de ces formations aux besoins des entreprises, notamment les PME/ETI. Le CESER préconise de développer des stratégies coopératives avec les universités, rectorats et les branches professionnelles, en s'appuyant sur une approche de dialogue quadripartite dans les territoires. Un « Centre régional des compétences et des métiers » pourrait contribuer à cette nécessaire évolution de l'offre de formation.
- Ce plan doit s'accompagner d'un programme ambitieux de promotion des métiers de l'ingénierie et de l'industrie auprès des jeunes et des étudiants de la région. Si les actions ponctuelles présentées dans le rapport sont nécessaires, elles doivent être complétées par une stratégie de communication d'envergure auprès des jeunes et des étudiants de la région, pour renforcer l'attractivité de ces filières de formation, notamment dans le cadre des phases d'orientation. La communication à l'égard des jeunes filles et des femmes sur les filières scientifiques doit faire l'objet de mesures spécifiques. Ces actions de promotion et de communication pourraient être illustrées par une valorisation des réussites entrepreneuriales emblématiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans ces secteurs. Cette sensibilisation aux métiers de technicien et d'ingénieur suppose aussi que soit développée une stratégie ambitieuse en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.⁴
- Le CESER estime que la mise en œuvre de ce plan doit s'appuyer sur un pilotage assurant une coordination efficace des acteurs concernés, en particulier l'Etat et la Région. Le CREFOP⁵ et l'ensemble des acteurs du système de formation professionnelle supérieur doivent être impliqués dans ce pilotage, auquel il convient d'associer toutes les parties prenantes : universités et écoles, entreprises, collectivités locales, représentants des salariés et des étudiants, pôles de compétitivité... L'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est appelée à jouer un rôle central dans cette coordination.

³ En particulier les dix préconisations de la contribution : « L'enseignement supérieur et la recherche face aux mutations du travail et des métiers », mai 2022.

⁴ « Sciences pour et avec la société », CESER Auvergne-Rhône-Alpes, septembre 2021

⁵ Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

- Le plan régional fixe un objectif quantitatif ambitieux : il doit s'accompagner d'une attention particulière à la diversité des profils d'ingénieurs et de techniciens nécessaires à l'activité des entreprises régionales. Les formations proposées dans le cadre du plan doivent donc prendre en compte la diversité des spécialités et des besoins des entreprises régionales. Dans ce cadre, les doubles diplômes et les parcours de formation atypiques (reprise d'études, reconversion...) semblent répondre à des attentes croissantes des employeurs pour des parcours diversifiés.
- Le CESER estime que les objectifs de ce plan seront atteints par une mobilisation de l'offre de formation continue, dans une logique de promotion et de montée en compétence des actifs. Cette mobilisation de la formation tout au long de la vie s'inscrit pleinement dans le cadre des compétences de la Région, qui a récemment adopté son CPRDFOP⁶ 2022-2028. Les établissements d'enseignement supérieur peuvent en particulier proposer des parcours de formation modulables, répondant avec réactivité aux attentes des actifs et des entreprises.
- Enfin, le CESER rappelle l'importance de la production de connaissances au sein de l'écosystème d'enseignement supérieur et de recherche : l'excellence des formations proposées par les établissements publics et privés de la région reposent sur leur capacité à produire de la recherche technologique et de l'innovation de rupture, nécessaires à l'accompagnement des grandes transitions sociétales et environnementales. Il convient donc de maintenir ces formations d'ingénieurs et de techniciens au niveau des standards internationaux de la recherche.

⁶ Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles.

Conclusion

Le CESER salue l'initiative et la démarche du Conseil régional pour faire d'Auvergne-Rhône-Alpes, « la région des ingénieurs et des techniciens ».

Il partage à la fois les constats et les axes prioritaires de l'intervention régionale présentés dans le rapport et précisés par la Vice-présidente déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation lors de son audition.

Dans cet avis, le CESER émet plusieurs observations sur la mise en œuvre de ce plan, qui doit en particulier reposer sur une communication adaptée et un pilotage renforcé, associant l'ensemble des parties prenantes.

Il souhaite que ses remarques puissent être prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan.

Déclarations des groupes

Intervention de Sarah DOGNIN DIT CRUISSAT, au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et messieurs les Conseillers, Mesdames et messieurs,

Le collège 1 salue l'initiative de la Région pour son plan des Ingénieurs et Techniciens afin de répondre aux besoins de recrutement des acteurs économiques, accélérer l'innovation et favoriser l'agilité emplois- formations.

Nous insistons sur le rôle des organisations professionnelles et interprofessionnelles dans la mise en place et le déploiement de ce plan.

Nous nous félicitons des expérimentations et la flexibilité envisagées pour faciliter l'insertion des étudiants et des salariés au sein de nos organisations et nos entreprises.

Néanmoins, certaines interrogations restent encore en suspens :

Sur l'axe 1 :

- Le nombre d'ingénieurs est clairement annoncé. Quel est le nombre de Bachelors envisagés ?
- Les Bachelors mentionnés sont ceux accrédités par la Commission des Titres d'Ingénieurs. Quelles seront les actions en faveur des Bachelors et des Masters de nos Universités ?

Sur l'axe 2 :

- L'accent est mis sur les ingénieurs plus que sur les BAC+3. Or les techniciens sont très bien formés, plus rapidement et parfaitement adaptés au marché de l'emploi. Quels seront les leviers de la Région pour déployer l'agilité de ces diplômés avec les entreprises via la formation continue ou tout autre dispositif innovant pour faciliter leur accession au diplôme d'ingénieur tout en continuant à travailler ?
- Le lien entre école et entreprises serait renforcé pour accélérer leur projet d'innovation à court terme. L'apport d'une école d'ingénieur ou d'une plateforme de lycée sont mentionnés mais nous déplorons que les plateformes des IUT et de l'Université ultra innovantes ne soient pas fléchées. Quelles en sont les raisons ?
- Les Clubs d'Entreprises n'ont été suggérés que sur la partie promotion communication. Ne serait-ce pas une opportunité plus rapide de s'appuyer sur de telles structures pour développer de nouvelles expérimentations pour le développement de nos organisations ?
- Nous saluons le développement et le soutien de l'apprentissage, véritable tremplin pour le jeune et l'entreprise dans les conditions actuelles. La région envisage-t-elle de soutenir des dispositifs d'accompagnement des étudiants en apprentissage en cas d'interruption ou de réorientation ? Offrira-t-elle son soutien aux initiatives d'une nouvelle forme d'alternance plus flexible pour le jeune et l'entreprise ? (peut-être à mi-chemin entre le stage et l'apprentissage ?)

Sur l'axe 3 :

- La Région soutiendra les actions qui viseront à favoriser l'insertion des jeunes ruraux. Ne serait-ce pas l'opportunité de favoriser la transmission des savoirs faire des seniors en expérimentant un nouveau dispositif ?
- Pour faire connaître l'excellence régionale, une cartographie des formations, en lien avec les grilles des conventions collectives et salariales régionales, couplées à la centralisation du vivier de main d'œuvre disponible serait un plus pour faciliter la visibilité des profils et des emplois. La Région prévoit-elle une lisibilité plus aisée pour les recruteurs et potentiels recrutés ?

- Enfin sur ce dernier axe, la région envisage-t-elle un système de parrainage de jeunes par des jeunes élèves ingénieurs et par des chefs d'entreprises ?

Si la commission « estime que la mise en œuvre de ce plan doit s'appuyer sur un pilotage assurant une coordination efficace des acteurs concernés, en particulier l'État et la Région », notre collègue souhaite insister sur l'opportunité de piloter ce plan, avec l'offre économique, en articulant développement environnemental à l'échelle des filières et développement des territoires. Notre collègue sera aussi très attentif aux nouvelles formes de formation et de travail pour favoriser la flexibilité, la féminisation, la disponibilité et la liberté de travailler et de se former selon ses aspirations personnelles en lien avec les besoins et les perspectives économiques territoriales

Les salariés ont besoin de liberté et nos entreprises d'agilité.

Les objectifs pour notre collègue seront de veiller à ce que ce plan réponde aux enjeux de l'innovation de plus en plus rapides, aux nouveaux modes de travail, aux aspirations des diplômés pour l'industrie, aux besoins réels de nos entreprises et au bien-vivre dans tous les territoires de notre région.

Il fait le vœu que l'ambition régionale affichée réponde à une économie vertueuse pour le bonheur de tous.

Sauf expression individuelle, notre collègue votera cet avis.

Intervention de Patrick CELMA, au nom du Collège 1

Suite au dossier sur le projet d'avis sur le plan régional des ingénieurs et des techniciens.

Après l'intervention du collège 2 sur le dossier des retraites. Ci-dessous la réponse du collège 1 :

Monsieur le Président, Chers (ères) collègues,

Le collège 1 n'est pas d'accord avec l'intervention faite en séance plénière concernant le dossier d'actualité sur les retraites.

Ce dossier n'est pas à l'ordre du jour, et nous considérons que c'est un dossier politique, ce n'est pas au CESER à en débattre.

Si cela se reproduisait, nous souhaiterions que le président puisse intervenir.

Intervention de Lise BOUVERET, au nom de la CFDT, la CFE/CGC, la CGT, la CFTC, la FSU, SOLIDAIRES, l'UNSA

Le CESER est une nouvelle fois saisi dans la limite des délais légaux par le Conseil Régional pour 3 avis :

- Le volet métropolitain du CPER
- Le schéma des formations des techniciens et ingénieurs
- 1.000 km de pistes cyclades.

Ces textes concernent les habitants de la région, nos mandants à tous, quel que soit notre collègue. Ils ont fait l'objet de discussions, de concertations, d'un travail préparatoire avant leur

élaboration. La consultation du CESER aurait eu à ce moment tout son sens et sa place, permettant d'enrichir la politique régionale par la participation à la concertation de l'ensemble de la société organisée.

Mais comme une fois encore, le Conseil Régional se contente de respecter la lettre de la loi et non son esprit, et transforme les apports du CESER en exercice formel dénué de sens, et sans que les élus aient pu prendre connaissance de nos avis et préconisations.

Comment imaginer éclairer et donner son avis en 10 jours, week-end compris, sur des sujets aussi complexes ? Comment imaginer que la Région tienne compte de notre avis rendus la veille du vote en Assemblée Plénière ?

Certains se désolent de la perte de sens civique et de la qualité du débat démocratique. La Région a la chance d'avoir pour la conseiller une instance rare, unique, qui permet un dialogue entre tous les acteurs de société civile organisée de notre région, un dialogue apaisé dans l'objectif de l'intérêt général, une instance qui permet de faire des propositions d'amélioration des politiques publiques.

Ces conditions d'exercice de la mission de la seconde Assemblée Régionale constituent un gigantesque gâchis, pour les élus régionaux, pour les conseillers du CESER, et surtout pour les habitantes et les habitants de notre Région et les acteurs de nos territoires.

Dans la perspective du renouvellement de mandature, le collège 2 propose une rencontre entre le CESER et le Conseil Régional afin de trouver des modalités de fonctionnement plus satisfaisantes.

Chaque organisation se déterminera sur son vote.

Par ailleurs, les organisations signataires tiennent également à s'exprimer sur la réforme des retraites.

"Notre système de retraite par répartition est [...] un bien précieux et un symbole de notre nation" a rappelé Elisabeth Borne lors de la présentation de son projet de réforme des retraites. Avant d'ajouter que son "objectif est de le préserver".

Si nous partageons l'objectif, les recettes contenues dans le projet sont contestables et contestées par une très large majorité du monde du travail et de la population.

Aujourd'hui l'expression démocratique est dans la rue. Des millions de femmes et d'hommes se mobilisent pour exprimer leur volonté de ne pas travailler plus longtemps. Elles et ils ont bien compris les conséquences de cette réforme injuste et injustifiée.

La France du travail doit être entendue. Le Gouvernement doit retirer son projet de loi.

Il faut remettre les choses dans le bon sens, parler travail, répartir autrement les richesses pour rétablir la justice sociale et pour répondre aux urgences environnementales, économiques.

Ces urgences appellent une mobilisation en actes de l'ensemble des acteurs, avec un soin tout particulier à apporter aux conditions d'exercice de la démocratie pour éviter le ressentiment, la désespérance sociale, terreau des dictatures.

Pour cela dès demain, 7 mars, nous appelons l'ensemble de la société civile organisée à mettre la France à l'arrêt.

Intervention de Frédéric BOCHARD, au nom de FO (Collège 2)

Cet avis s'inscrit dans une saisine du Conseil Régional portant sur les orientations de celui-ci concernant le « Plan Région des Ingénieurs et Techniciens » avec l'objectif de faire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes la « Région des techniciens et des ingénieurs » !

Nous partageons certaines des observations émises dans l'avis qui nous est proposé.

En particulier nous considérons, ainsi que le souligne l'avis, qu'il est important de rappeler la place essentielle des universités, des IUT et des grandes écoles dans le dispositif de formation et le soutien nécessaire à leur développement. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à ce sujet, et quel que soit le niveau territorial, le système public de formation, de recherche et d'enseignement supérieur doit être soutenu et développé.

De même nous souscrivons à la promotion des métiers de l'ingénierie et de l'industrie ainsi qu'à la nécessité d'une stratégie en faveur de la culture scientifique, technique et industrielle. Au demeurant l'annonce par le Ministre de l'Éducation nationale de la suppression de l'enseignement de la Technologie au collège, au moins pour la classe de 6^{ème}, augure mal de cet objectif !

Cependant de nombreux autres aspects ne permettent pas d'emporter notre adhésion à cet avis.

Ainsi nous nous inquiétons que le CESER « partage à la fois les constats et les axes prioritaires de l'intervention régionale présentés dans le rapport » du Conseil Régional.

En particulier, le rapport affirme que l'objectif du plan régional est de répondre aux besoins des entreprises locales... C'est donc non plus former des ingénieurs et des techniciens et leur permettre d'avoir un diplôme à valeur nationale (et même internationale), mais bien de rester dans un cadre local pour satisfaire aux seuls besoins économiques des entreprises régionales. Nous ne sommes pas opposés à ce que les étudiants et les élèves ingénieurs puissent s'insérer dans la vie professionnelle régionale et que les entreprises puissent bénéficier des formations et des qualifications qu'ils ont obtenues, mais chacun admettra qu'on ne peut se limiter à cet objectif et que ces jeunes ont bien le droit d'aller travailler hors de la région (et même hors du pays).

De même le développement de l'apprentissage affirmé dans le rapport ne peut se faire qu'au détriment de la formation initiale publique. Cela s'inscrit d'ailleurs dans les orientations gouvernementales.

Enfin l'objectif de développement des partenariats public/privé nous paraît antinomique avec l'affirmation de soutien à l'offre de formation proposée par les établissements publics.

D'ailleurs dans les observations, nous notons qu'apparaît à ce sujet la formulation de « logique systémique » : ce serait donc un basculement total et l'adaptation de l'offre de formation aux besoins de l'économie locale.

Aussi, tout en soulignant encore une fois certains aspects de l'avis que nous pouvons partager, nous sommes très réservés sur de nombreux autres points et donc la délégation FO ne participera pas au vote.

Intervention de Mathias BERNARD, au nom du Collège 3 et 4

Dans le cadre de son schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2022-2028, adopté en juin 2022, la Région Auvergne-Rhône-Alpes avait annoncé sa volonté d'être clairement identifiée comme « la région des ingénieurs et des techniciens », afin de répondre aux besoins de formation supérieure exprimés par les entreprises des territoires mais aussi de relever les enjeux de ré-industrialisation et d'innovation, qui dépassent d'ailleurs le cadre régional. Le Plan régional des ingénieurs et des techniciens, qui nous est présenté aujourd'hui, définit les grands objectifs et les orientations opérationnelles d'une politique qui vise à diplômer à terme 8000 ingénieurs chaque année (contre 6000 actuellement). L'ambition de ce plan, l'importance des enjeux qu'il soulève méritaient à l'évidence des discussions et des échanges approfondis, qui n'ont malheureusement pas pu avoir lieu compte tenu des délais très courts qui ont été imposés au CESER pour donner son avis. Compte tenu de ces contraintes, on ne peut que saluer la qualité et la pertinence du projet d'avis présenté aujourd'hui, suite à une séance exceptionnelle de la commission 6 qui nous a notamment permis d'échanger avec Mme Catherine Staron, vice-présidente du Conseil régional en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les membres des collèges 3 et 4 partagent l'appréciation générale, plutôt positive, portée par ce projet d'avis. Ce plan régional répond incontestablement à d'importants besoins en matière de formation, exprimés par les milieux socio-économiques des différents territoires de notre Région. Il affiche politiquement un volontarisme et une ambition forte, visant à augmenter très rapidement non seulement le nombre d'ingénieurs, mais aussi de techniciens supérieurs – ce qui correspond aux attentes de nos territoires. Les grandes orientations déclinées dans ce plan sont pertinentes et permettent d'utiliser de multiples leviers : la création de formations nouvelles ou de places supplémentaires dans les formations existantes, dans le but d'augmenter le nombre de diplômés ; le développement de l'apprentissage, en vue de renforcer le maillage territorial des formations et de faciliter l'insertion professionnelle des futurs diplômés ; la mise en œuvre d'une politique de valorisation et de communication, visant à rendre plus attractives des formations techniques ou industrielles qui souffrent aujourd'hui d'une certaine désaffection de la part des jeunes et de leurs familles.

Nous partageons également toutes les observations formulées dans ce projet d'avis, qui sont autant de préconisations pour assurer le bon déploiement opérationnel des objectifs de ce plan.

- La Région gagnerait à s'appuyer d'abord sur l'ensemble des formations d'ores et déjà opérées par les établissements d'enseignement supérieur de la Région, et notamment les Universités, qui représentent des ressources considérables et une offre sans réel équivalent par sa quantité, sa qualité et sa diversité – qu'il s'agisse des bachelors universitaires de technologie, des diplômes d'ingénieurs (expressément mentionnés dans ce plan), mais aussi des licences professionnelles, des masters et des doctorats (car le déploiement de technologies innovantes a besoin d'un adossement fort à la recherche).

- Un des enjeux essentiels consiste à bien articuler l'offre de formation avec les besoins en compétences exprimés par le monde socio-économiques. Aux côtés de dispositifs déjà existants (CREFOP, Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises...), la création d'un « Centre régional des compétences et des métiers » pourrait jouer un rôle essentiel de mise en synergie des stratégies des acteurs académiques et socio-économiques : c'était une des préconisations majeures d'une précédente contribution de notre CESER.

- Par ailleurs, le travail sur l'attractivité des formations technologiques et scientifiques ne peut se limiter à des actions ponctuelles de communication : il convient de l'intégrer dans un programme plus ambitieux de promotion des métiers de l'ingénierie et de l'industrie, lequel s'inscrit dans une

stratégie de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de « science avec et pour la société » que le CESER a déjà appelé de ses vœux. La Région pourrait aussi engager une politique volontariste pour favoriser l'accès à ces formations de jeunes qui en sont socialement ou territorialement éloignés.

- Enfin, ce plan devrait accorder une place plus importante à la formation continue, dans la mesure où les actifs d'aujourd'hui constituent aussi une réserve importante de compétences pour relever les défis industriels et technologiques de demain.

Nos collègues souhaiteraient compléter les observations contenues dans cet avis par deux remarques :

- de nombreuses PME ont confié la responsabilité de leur production à des techniciens de qualité qui innovent au quotidien dans leur grande majorité, et mettent à jour régulièrement leurs compétences et savoirs professionnels par le biais de la formation continue et par une quête individuelle de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences. Il existe donc une demande de compétences de la part des entreprises en termes d'ingénieurs et d'une offre interne qui ne dit pas son nom pour répondre à cette demande pour peu que l'on organise l'accès au titre d'ingénieur, à partir de l'analyse des savoirs acquis par ces personnes et des compléments à leur fournir afin de pouvoir prétendre au titre d'ingénieur. Pourquoi se priver de ce gisement de ressources humaines qui aiderait à coup sûr à enrichir le plan proposé par la Région ?

- Par ailleurs, il est dommage que ce Plan régional se contente d'annoncer un financement global de 140 millions d'euros sur six ans, sans préciser sur quelles actions se répartit cette enveloppe ni dans quelle mesure ce montant global intègre des financements d'ores et déjà actés (CPER, France 2030, FEDER, SRESRI). Ces précisions auraient permis de mieux cerner l'apport effectif de ce Plan à une ambition et à des objectifs que nous partageons pleinement.

Sauf expression contraire individuelle, les membres du collège 3 et 4 voteront en faveur de cet avis.

AVIS

Le CESER est saisi pour avis sur le « PLAN REGION DES INGENIEURS ET DES TECHNICIENS ». Adossé au Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et innovation (SRESRI) 2022- 2028, ce plan s'articule autour de 3 axes d'intervention prioritaires, et bénéficie d'une enveloppe financière de 140 millions d'euros pour la période 2023-2028.

Dans son avis, le CESER partage les constats présentés dans le rapport. Il salue la démarche volontariste du Conseil régional et les objectifs du plan, qui permettra de répondre à des besoins identifiés.

Le CESER identifie en particulier deux points positifs : la prise en compte de l'ensemble des niveaux de formation, de Bac+3 à Bac+5, et la dimension territoriale du plan.

Il exprime plusieurs observations quant à sa mise en œuvre, sur la base de ses travaux récents : évolution de l'offre de formation existante, y compris dans les universités, promotion et attractivité des filières scientifiques, pilotage du plan et coordination des acteurs.

COMPETENCES | EMPLOI | FORMATION | INGENIEUR
| TECHNICIEN | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES |
SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
: SRESRI

Crédits photos :123RF

ceser.auvergnerrhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand
Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20